

CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2010 à 20 H 30Compte-rendu de la réunion affiché et transmis à la presse le 09 avril 2010

PRESENTS : MARTIN Joseph – OLIVIER Christian – TESSIER Daniel – ROLLAND Pierre – PINCEPOCHE Monique
LAMOUREUX Marie-Andrée – DÉSILLE Yvan – MIGNAN Denis – GALLON Loïc – BASLÉ Marie-Josèphe –
CHEVRIER Christine – SALMON Pierre – CHEVRIER Daniel.

ABSENTS EXCUSÉS : DOINEAU Brigitte – STRACQUADANIO Christèle – TEHARD Sylvie – GRIMAUT Jean-Philippe – TOUATI Anne

Secrétaire de séance : LAMOUREUX Marie-Andrée

Convocation du 31 mars 2010

Lotissement La Roulerie :

Le Compte Administratif 2009, ainsi que le Compte de Gestion (établi par le Trésorier) ont été adoptés à l'unanimité.

Le Budget Primitif 2010 sera le dernier pour ce lotissement ; les opérations comptables devant être closes au cours de cet exercice budgétaire.

Il reste à encaisser un solde de subvention (6 146 €) pour le granit et la réalisation ou non de la fontaine (suivant les réponses à venir aux demandes de subventions qui ont été transmises en février à Vitré Communauté, le Conseil Général et le Conseil Régional).

Budget Primitif 2010 de la Commune

Ce budget prévisionnel a été adopté à l'unanimité :

- FONCTIONNEMENT = 1 191 923 € dont 159 835 € pour virement à la section d'investissement
- INVESTISSEMENT = 1 433 054 €

Concernant les recettes fiscales, les taux d'imposition de 2009 ont été reconduits à l'identique pour 2010 malgré une stagnation des dotations versées à la Commune par l'Etat. Appliqués aux bases d'imposition qui ont été notifiées, la recette fiscale prévisionnelle est la suivante :

	Bases	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	184 634 €	14,83 %	184 634 €
Taxe Foncière Bâtie	120 396 €	14,86 %	120 396 €
Taxe Foncière Non Bâtie	70 936 €	36,85 %	70 936 €
			375 966 €

S'ajouteront à cette recette, la somme de 32 935 € au titre des diverses allocations compensatrices versées par l'Etat.

Les autres recettes principales proviendront de la Dotation Globale de Fonctionnement pour un montant de 223 218 € et de dotations diverses estimées à ce jour à 158 000 €. Une baisse de la Dotation Nationale de Péréquation est enregistrée avec une recette de 14 754 € contre 34 216 € en 2009, sans précision à ce jour sur les causes de cette diminution. Vitré Communauté versera à la Commune 148 399 € au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire et de l'Attribution de Compensation.

Les dépenses de fonctionnement comprennent 279 000 € de charges à caractère général, 428 000 € de charges de personnel, 233 000 € pour les autres charges courantes, 85 000 € pour le remboursement des intérêts d'emprunts. Les fournitures nécessaires aux travaux réalisés en régie par les agents du service technique, tant sur les bâtiments communaux que sur la voirie ou les espaces verts sont comptabilisés dans les charges à caractère général.

Les principaux investissements inscrits dans ce budget sont les suivants :

Opération 101 : acquisitions de terrains en centre-bourg

Opération 121 : extension des vestiaires de football

Opération 122 : modernisation de la voirie (VC 15 Route des Nâcherries, CR Le Palandron et ZA Vague de La Noë)

Opération 126 : finition de la 1^{ère} tranche de travaux de l'Eglise et travaux de la 2^{ème} tranche
Opération 000 : remboursement du capital des emprunts pour 165 000 €.

Agrandissement vestiaires de football : demande de subvention à La Ligue de Football

Un crédit a été inscrit au Budget Primitif 2010 pour l'agrandissement des vestiaires de football. L'avant-projet a été transmis au Service Départemental de l'Architecture pour avis.

Afin de compléter le plan de financement de ces travaux, le Conseil Municipal a décidé de solliciter une aide financière près du District de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur. (maximum de 50 % du coût total avec un plafond de subvention de 25 000 €). La même demande a été transmise en mars à Vitré Communauté.

Eglise Saint-Melaine

1^{ère} tranche :

Il a été constaté la présence d'une fissure sur l'angle sud-est du clocher. Cette fissure n'avait pas été vue précédemment à cause d'un angle caché au dessus des couvertures. Elle est à reprendre avant l'achèvement de la 1^{ère} tranche de restauration.

Le coût de ces travaux supplémentaires, chiffré par le groupement JOUBREL - QUELIN, titulaire du lot 1 (maçonnerie - pierre de taille) correspondant à la réalisation de trois cloutages s'élève à 2 962,20 € H.T. Le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 se rapportant à ces travaux supplémentaires.

2^{ème} tranche :

Un crédit a été inscrit au Budget Primitif 2010 pour la 2^{ème} tranche de travaux dont le coût s'élève à 400 000 € TTC. La DRAC et le Conseil Régional verseront chacun 50 000 € pour ces travaux. La réponse du Conseil Général sur la demande de subvention présentée début février est en attente de décision.

Animations Jeunesse : vacances de Printemps

Lors de la réunion du 1^{er} février, il a été décidé de passer une convention avec la FSCF afin d'organiser des animations pour les jeunes de 11 à 15 ans pendant les vacances scolaires. La première semaine d'animations aura lieu du 19 au 23 avril. Une réunion d'information a eu lieu le 06 mars avec la FSCF et les familles. Suite à cette réunion, une trentaine de jeunes se sont inscrits très rapidement alors qu'il était prévu un groupe de 24 jeunes avec une participation financière de la commune de 870 €. La FSCF a proposé de mettre un 3^{ème} animateur afin de pouvoir accueillir jusqu'à 36 jeunes moyennant le versement d'une participation communale de 1 000 €.

Afin de ne pas refuser les jeunes qui sont sur liste d'attente et qui sont intéressés par ces animations, le Conseil Municipal a accepté la proposition de la FSCF et autorisé la signature d'un avenant à la convention afin de prendre ces modifications en compte.

Mise à jour de la liste des voies communales et chemins ruraux

Ce dossier n'étant pas complètement actualisé, la mise à jour est différée à une réunion ultérieure. (les informations devront être fournies à la Préfecture en septembre pour être prises en compte dans le calcul de la DGF 2011).

Séance levée à 23 H